

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2024-023

Le 29 avril deux mil vingt quatre

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2024

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, Mme DUC, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, Mme KHERRA

ABSENTS AVEC POUVOIR : M. SILVY (au profit de M. BOUVANT), M. MARTIN (au profit de M. GIRIN) ; M. TROUVE (au profit de Mme PARIOT)

ABSENT SANS POUVOIR : M. GARÇON (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BRAYER

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 3

Objet : Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur 2024

Considérant la délibération n°2024 – 013 du 4 mars 2024 entérinant le budget 2024 ainsi que les projets d'investissements,

Considérant la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique et l'inscription d'un crédit de 1 000 000 € au budget 2024,

Considérant le dispositif d'aide FFA (Fond d'Aide au Football Amateur) mis en place par la Fédération Française de Football pour accompagner le développement de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licenciés,

Considérant que la commune, au vu de la nature des investissements qui sont inscrits au BP 2024, a l'opportunité de solliciter des concours financiers de la Fédération Française de Football,

Considérant les modalités de dépôts des dossiers, impliquant notamment un dépôt par voie dématérialisée au plus tard le 30 juin 2024,

Considérant la fiche action suivante dont le plan de financement prévisionnel a été construit sur la base d'un taux maximum de subvention (80 %,) et d'un autofinancement par la commune à hauteur de 20 % minimum du montant de l'opération

La commune souhaite solliciter le concours financier de la Fédération Française de Football pour le projet exposé ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 POUR) :

- **Prend l'engagement à réaliser les travaux détaillés ci-dessous,**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football, selon le plan de financement détaillé dans la fiche action ci-dessous,**
- **Décide d'accepter la subvention qui serait éventuellement accordée.**



CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE

Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le

ID : 069-216901157-20240429-2024023-DE



REDUCTION DE LA CONSOMMATION EN EAU – BAISSSE DES COUTS D'ENTRETIEN



La commune de Limas poursuit son engagement dans la rénovation de ses infrastructures sportives

LE CONCEPT

Le terrain de football enherbé communal mis gracieusement à disposition du club local de façon permanente va être transformé en gazon synthétique.

Cette rénovation s'inscrit dans une démarche écologique et vise à faire baisser la consommation en eau et les coûts d'entretien.

Le choix d'un revêtement synthétique permet de s'adapter durablement aux conditions climatiques et de supporter un usage plus intensif (été comme hiver).

Accompagnée d'une maîtrise d'ouvrage déléguée et d'une maîtrise d'œuvre spécialisée, la commune de Limas oriente également ses choix vers des matériaux écologiques et durables pour ce projet de transformation.

La commune de Limas réalisera en 2024 les travaux de création du terrain de football en gazon synthétique.

Ils se décomposent comme suit :

- Travaux de terrassement
- Création de bassins tampons (enterrés) permettant de réguler la sortie des eaux pluviales conformément aux règles d'assainissement de l'agglomération de Villefranche ;
- Mise en œuvre de matériaux écologiques et durables (couche de souplesse, remplissage organique)
- Mise en place des équipements sportifs
- Traitement des abords avec un revêtement perméable permettant l'infiltration des eaux de pluie.

⇒ Phase A.P.D au 31 décembre 2023

⇒ Début des travaux : 15 juin 2024

⇒ Fin des travaux : 1^{er} septembre 2024

MONTANT DES TRAVAUX : 770 000 € HT

AIDES SOLLICITEES :

DETR : 285 000 €

Ligue FFF (FAFA) : 10 000 €

Conseil départemental : 212 500 €

Conseil régional : 50 000 €

AUTOFINANCEMENT :

Commune : 212 500 €

Collectivité **Commune de Limas**
Opération **Création d'un terrain de football en gazon synthétique**

| Coût estimatif de l'opération | |
|-------------------------------|-------------------------|
| Poste de dépenses | Montant prévisionnel HT |
| Ingénierie | 110 000 € |
| Travaux | 660 000 € |
| Coût HT | 770 000 € |

| Plan de financement prévisionnel | | | |
|---------------------------------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|
| Financeurs | Base subventionnable | Subvention Sollicitée | Taux intervention |
| DETR | 475 000 € | 285 000 € | 37 % |
| Ligue FFF (Fond d'Aide au Football Amateur) | 10 000 € | 10 000 € | 1 % |
| Conseil Régional | 770 000 € | 50 000 € | 6 % |
| Conseil Départemental | 770 000 € | 212 500 € | 28 % |
| Sous-total | | 557 500 € | 72 % |
| Commune de Limas (Autofinancement) | | 212 500 € | 28 % |
| Coût HT | | 770 000 € | |

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire


